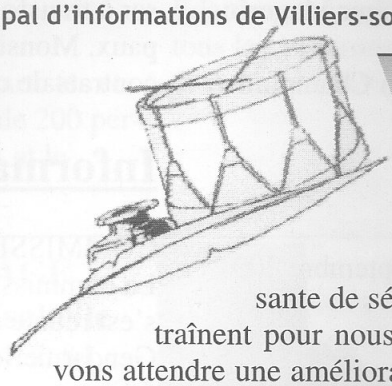


Le « Plume=Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Octobre 2001

N° 20



Le mot du maire

Pour répondre à une exigence croissante de sécurité, l'administration impose des normes de plus en plus strictes qui entraînent pour nous des dépenses inévitables. Cependant c'est grâce à cela que nous pouvons attendre une amélioration de nos conditions de vie. Cela se traduit pour nous par des contraintes au niveau individuel dans notre logement, dans nos déplacements et transports, dans notre nourriture par l'intermédiaire de normes sévères imposées à nos commerçants.

Au niveau collectif, le problème est le même. Les équipements dont le Conseil municipal assure le fonctionnement et la gestion doivent répondre à certaines normes pour assurer votre sécurité et votre confort. Certaines de ces normes étant très récentes, les équipements anciens ne sont pas conformes, il convient donc d'apporter les modifications nécessaires si cela n'est pas trop complexe ou de remplacer les équipements existants par d'autres si les transformations s'avèrent trop lourdes.

En faisant l'inventaire des travaux nécessaires sur notre commune, on trouve en priorité la reconstruction de l'école maternelle. Cela est important pour notre village.

Un autre chantier important est le foyer, la scène va être remplacée prochainement et l'électricité de certaines pièces va être refaite pour répondre aux normes du moment.

La défense contre l'incendie va être améliorée par l'augmentation des bouches d'incendie et des diamètres des canalisations d'arrivée d'eau. Il est certain que de nos jours les incendies sont rares mais ce sont des évènements d'une telle gravité pour ceux qui en sont les victimes qu'il me parait nécessaire de garantir aux pompiers les meilleures possibilités d'intervention.

La cohabitation entre les piétons, la circulation des véhicules et le stationnement de certains autres, est la préoccupation d'un grand nombre de nos concitoyens comme celle de vos élus, c'est pour cela que nous avons mis en chantier une étude approfondie sur ce sujet.

L'électricité de l'église est dans un état déplorable et il faut la rénover.

Pour l'assainissement de l'eau, une étude pour faire le bilan de la situation sera nécessaire.

Quant au POS il va falloir le réviser pour le rendre conforme aux schémas directeurs de la région !

Ces coûteuses mises aux normes vont devoir être échelonnées sur plusieurs années, il est probable qu'elles vont s'étaler sur la plus grande partie du mandat du Conseil municipal actuel. Il faut donc considérer que cela sera notre tâche principale, d'autant plus qu'il ne restera que peu de disponibilités financières pour d'autres travaux.

Mais des évènements bien plus terribles secouent le monde en ce moment dont les ondes de chocs viennent troubler jusqu'à nos paisibles villages. Que ceci, malgré tout, ne vous perturbe pas trop et vous laissent passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Alain Champion

Sommaire

1	Le mot du maire	7	Faut-il avoir peur de l'euro ?
2	Conseil municipal du 12 octobre 2001	9	6° tournoi de football
3	Les acteurs du village – Notre site Internet	11	Assemblée Générale de l'Amicale Villaronne
4	Présence du passé	11	Le premier salon de peinture
		12	Carnet, Agenda, Annonces

Compte rendu du Conseil du 12 octobre 2001

Présents :Alain Champion : maire ; André Orts, Jean-Paul Clément, Maryvonne Lepiller : adjoints ; Didier Viratel, Philippe Esclangon, Gérard Colas, Liliane Viron, Rémy Edard, Anne-Marie Thibaut, Laurent Mayoud, Corinne André, Roger Magert : conseillers.
Absents ayant donné pouvoir à Alain Champion : Jean Lepage, Raymond Vanuxem.

Secrétaire : Philippe Esclangon

Le compte rendu du Conseil du 5 septembre 2001 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

FORMATION
Le Conseil accepte la dépense de 3500 F sur le mode de comptabilité municipale M14 pour une formation de 4 heures sur les finances communales de tous les conseillers qui le désirent. La date préférentielle est le vendredi 11 janvier 2002 de 14h à 18h, à défaut le mardi 8 janvier.

LA SCENE DU FOYER
Une subvention de 30 000 F est accordée pour la réfection de la scène du foyer. Le Conseil donne son accord pour la réalisation de l'opération.
Celles des anciennes parties encore en bon état seront mises en réserve pour des manifestations futures où elles pourraient être utiles.

DEVIS BOUILLAC ET JEANDAINE
2 devis sont comparés, ils concernent la mise en conformité électrique de la petite salle du sous-sol du foyer rural. Le Conseil décide d'accepter celui de Bouillac, tenant compte du prix et du fait qu'il assure l'entretien depuis plusieurs années. Le devis s'élève à 10 243,74 F TTC. Gérard Colas est chargé de demander le remplacement des tubes par des baguettes.

RESTAURATION DES FONTS BAPTISMAUX
Monsieur le Maire demande au Conseil de comparer les devis de 2 entreprises contactées. Le Conseil adopte le devis de Quignaux, moins cher, pour la somme de 14 600 F HT.
Le Conseil charge Monsieur le Maire de faire la demande de subvention au PNR. Les travaux ne seront entrepris qu'après l'obtention d'une subvention qui pourrait atteindre 80%.

PASSAGE A L'EURO
Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à transformer en euros tous les contrats municipaux. Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de conversion.

Informations

COMMISSION VOIRIE
La commission voirie – sécurité – environnement s'est réunie avec la DDE et les représentants de la Gendarmerie pour examiner ce qu'il était possible de faire pour améliorer la sécurité de la circulation dans le village. Un courrier a été adressé aux services départementaux pour demander une enquête sur les moyens qu'il était possible de mettre en œuvre.

REUNION DU RPI DU 2 OCTOBRE 2001
Le contact avec les architectes doit être repris début novembre. Tous les membres du Conseil municipal sont conviés à cette réunion.
La salle des anciens au foyer a été remise à neuf pour servir de cantine supplémentaire car le nombre d'enfants, présents à la cantine, a augmenté. Le conseil remercie les employés municipaux et tout particulièrement Jean-Raymond Leroy pour les travaux qu'ils ont effectués à cette occasion.

REUNION DU PNR
Le problème du couloir aérien semble résolu, il ne devrait pas passer au dessus du Parc.
La subvention pour la restauration du registre paroissial est acceptée.
La déclaration d'utilité publique de l'acquisition des bois de la Commanderie par l'Etat a été évoquée et le PNR a voté une motion de soutien aux 3 communes Larchant, Recloses et Villiers-sous-Grez.

REUNION DU SIEP
Le SIEP a été pérennisé, ce qui implique que notre POS (qui deviendra Plan Local d'Urbanisme : PLU) devra être conforme à la fois au Schéma Directeur d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (SDAURIF) et au schéma directeur de la Région de Fontainebleau élaboré depuis plusieurs années par le SIEP. Le POS devra donc être mis à jour. Il reste peu d'espace constructible dans le village. Jusqu'en 2006 on ne peut augmenter que de 4% au maximum le

nombre de constructions.
A l'unanimité le SIEP refuse de désigner des communes pour accueillir les nomades avec le confort d'un camping 4 étoiles (eau, électricité, toilettes, emplacements en dur, gardiennage ...).

SALON D'AUTOMNE
DE L'AMICALE VILLARONNE
Il a été une réussite. Il a réuni plus de 20 artistes et plus de 100 toiles, il a été visité par plus de 200 personnes. La municipalité a distribué 3 prix et le Conseiller général en a offert un.
Ce salon pourrait être envisagé tous les 2 ans.
Le Conseil remercie Nati et Gérard Colas ainsi que Liliane Viron pour l'excellent déroulement du salon.

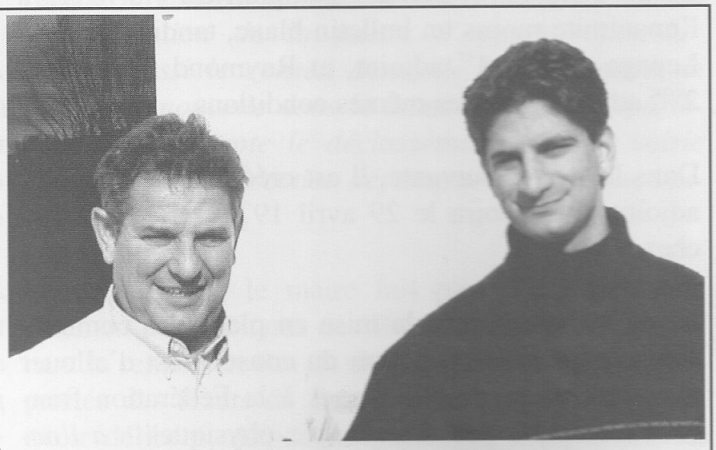
TOURNOI DE FOOTBALL
Le tournoi a été organisé dans l'urgence. Rémy Edard remercie l'Amicale, le Conseil municipal et tous les Villarons qui ont aidé à sa préparation et à sa réussite.

LES ACTEURS DU VILLAGE

Jacques de Araujo et sa fille Isabelle

45, rue René Lefebvre tel : 01 64 24 20 84

Notre groupe d'artisans vient de s'étoffer d'une recrue de taille : Jacques de Araujo, plombier spécialiste du chauffage et de la ventilation. D'origine portugaise, il est le 10ème d'une famille de quatorze enfants.
Son père et sa mère, mariés au Portugal pendant la guerre de 1914 sont arrivés en France en 1922 et ont obtenu la naturalisation en 1936.
On peut dire que le melting pot a parfaitement fonctionné, puisque la famille de ARAUJO vit depuis son arrivée en Seine et Marne et spécialement à Avon.
Certains de ses frères travaillent également dans le bâtiment (l'un est plombier à Moncourt, l'autre est maçon à Fontainebleau) Jacques de Araujo, comme son père et certains de ses frères, a embrassé cette profession dès son plus jeune âge et a créé son entreprise à Avon en 1970.
Il a la chance d'être secondé par sa fille Isabelle, mariée le 23 juin 2001 à Villiers-sous-Grez avec Pascal Seran, attaché commercial.



Jacques de Araujo et son fils Frédéric

Titulaire d'un BTS d'action commerciale, elle s'occupe de toute la partie commerciale, y compris les devis et la comptabilité.
Jacques de Araujo qui a eu la tristesse de perdre son épouse il y a dix-huit mois, a également un fils, Frédéric, né le 7 avril 1981, qui prépare un bac commercial et se destine à intégrer l'entreprise.
Pourquoi est-il venu à Villiers-sous-Grez ?
Écoutons le :
«Je connaissais le village par ma soeur Christine Szymanski et j'ai donc privilégié ce site dont j'ai apprécié la beauté et la convivialité de ses habitants ».

CONSULTEZ LE SITE INTERNET DU PLUME – TAMBOUR

http://perso.wanadoo.fr/plumetambour.villiers/accueil.html

Sujets abordés:
La municipalité
Les agendas pratiques et récréatifs
Les dernières manifestations et autres nouvelles
Par où passe la propreté de notre commune
Adresses et horaires
Comment obtenir un document administratif
Notre patrimoine



PRÉSENCE DU PASSÉ
UN SIÈCLE D'ACTION COMMUNALE

9ème époque : 1977 – 1983

AVERTISSEMENT : *Comme dans la précédente époque, nous sommes confrontés à des évènements que beaucoup de villarons ont encore dans l'esprit. Chacun, après cette chronique, peut ensuite se faire un jugement à la lumière des faits tirés des délibérations du conseil municipal.*

Le 20 mars 1977, Pierre Champion est élu maire à l'unanimité moins un bulletin blanc, tandis que Jean Lepage est élu 1er adjoint, et Raymond Champion, 2ème adjoint, dans les mêmes conditions.

Dans la séance suivante, il est créé un poste de 3ème adjoint qui échoira le 29 avril 1977 à Bernard Bachet.

Le même jour, après la mise en place des commissions, la première décision du conseil est d'allouer une subvention de 500 francs à la Fédération française de sports pour handicapés physiques « *à l'occasion du passage de la course cycliste des aveugles en tandem, qui traverse le 15 mai 1977 la commune de Villiers-sous-Grez* ».

.1 L'école explose.

Une enquête diligentée au printemps 1977 révèle qu'aux soixante seize enfants scolarisés en 1977, vont s'ajouter à la rentrée vingt six autres enfants qui feront dépasser le seuil de quatre vingt onze enfants, permettant la création d'un quatrième poste d'instituteur, ce qui rendra également nécessaire la construction de classes supplémentaires. (sic)

Aussi , le 7 septembre 1977, le conseil décide de la construction de deux classes primaires en dur, et le 9 décembre 1997 il est décidé de « *l'achat d'une classe préfabriquée neuve, de façon à pouvoir accueillir les enfants à la rentrée 1978* ».

Le 10 février 1978, l'acquisition de 2 classes préfabriquées est confirmée, « des classes d'occasion », elles sont implantées pour la rentrée 1978 (elles dureront 25 ans !).

.2 Plan d'occupation des sols (POS)

Ce fut certainement la grande affaire de cette mandature que de créer un plan d'occupation des sols, le premier dans le village, le principe étant voté par le conseil le 26 mai 1978.

De temps en temps, le maire fait un compte rendu au conseil de l'agencement des travaux de la commission et le 21 janvier 1983 le POS est élaboré par le groupe de travail et présenté par le maire.

Le conseil l'adopte à l'unanimité, avec les modifications suivantes :

Article I B 5 consacré au lotissement :

« Au lieu de 1.000 m^2 et 18 mètres de façade, le conseil demande 750 m^2 et 12 mètres de façade pour construire ».

Article MD6 – alinéa 7 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives. Le conseil supprime la notion de mur de clôture obligatoire pour la commune de Busseau.

.3 Travaux

Les deux cabines téléphoniques sont finalement implantées au début de 1978.

Le 10 février, il est décidé de la construction d'un vestiaire au terrain de sport pour une somme qui sera fixée dans une réunion ultérieure à 232.310 francs, dont 40 % financés par le conseil général.

Le 5 mars 1979, le conseil décide de la réalisation d'un deuxième appartement sis 27, rue Gabriel Bachet, pour un montant de 142.091 francs et le 14 septembre, décide d'emprunter 150.000 francs pour la réalisation du projet finalement porté à 197.000 francs le 18 janvier 1980.

Il est enfin décidé de rénover les cadrans d'horloge sur le clocher de l'église.

Le principe de la construction en dur d'un bâtiment pour l'auberge de jeunesse est également voté ainsi que le même jour des panneaux de signalisation pour indiquer le stade, l'auberge de jeunesse, le rocher Saint Etienne, Busseau et la rue des Bordeaux.

.4 Vestiaires du stade

Le 18 janvier 1980, le conseil modifie le plan de financement des vestiaires du stade, les travaux étant passés de 212.000 francs à 350.000 francs financés de la façon suivante :

. subvention Jeunesse et sport	108.000 francs
. emprunt auprès du Crédit agricole	100.000 francs
. legs de Henri Camille	114.000 francs

.5 Amélioration de la station d'épuration

Le 5 juin 1981 , l'avant projet détaillé d'amélioration concernant la station d'épuration est présenté pour un montant de 650.000 francs qui sera financé par :

. une subvention de
20 % de l'établissement public régional
20 % de la part du département
20 % de la part de l'agence du bassin de Seine Normandie

En juillet 1982, les travaux de réfection de la station d'épuration sont définitivement fixés à 662.790 francs, les travaux devant commencer en septembre 1982.

.6 Limitation de vitesse … déjà !
et problèmes de voirie

Dès le 18 janvier 1980, le conseil municipal attire l'attention de la DDE *« sur le danger de dégradation rapide de la rue des Bordeaux, à la suite de la déviation des poids lourds venant de la RN 7 en travaux. Il refuse également à l'unanimité de donner l'autorisation aux sablières Langeois d'utiliser la route Villiers/Bourron pour les camions de sable de 26 tonnes ».*

Dans sa séance du 9 octobre 1981, le conseil donne son accord pour un arrêté municipal limitant la vitesse des véhicules à 40 kilomètres à l'heure, compte tenu de la vitesse excessive des véhicules empruntant la CDE 104 (rue Gabriel Bachet – rue René Lefebvre) ! ! !

Le maire est autorisé à faire une demande de contrôle de vitesse.

Le conseil fait également remarquer que les véhicules empruntant la rue des Bordeaux abordent le carrefour du tilleul à des vitesses excessives, et il demande au maire d'étudier avec la DDE la solution à apporter pour limiter la vitesse à cet endroit (le carrefour DDE sera mis en place ultérieurement).

Enfin, le 17 décembre 1982 :

« le maire rappelle au conseil municipal qu'au cours de l'année 1975, la commune de Villiers-sous-Grez a réalisé la construction d'une voie nouvelle assurant une déviation de la partie d'agglomération du bourg. Aussi le conseil demande le classement de cette voie nouvelle dans le domaine public départemental, et accepte le déclassement dans la voirie communale de la section départementale rendue inutile ».

Le même jour, le maire fait part d'une demande émanant des habitants des Hauts de Busseau concernant la remise en état du chemin de desserte des propriétés des Hauts de Busseau. Le conseil, après en avoir délibéré, décide de participer à la remise en état et demande au maire d'élaborer une solution satisfaisante.

.7 Mouvement des personnels

Le 1er juillet 1980, Madame Anne Marie Leschier est titularisée, tandis que le maire fait part du départ de Nadine Gaillard, secrétaire de mairie, et la remercie *« pour sa précieuse collaboration et le dévouement dont elle a fait preuve durant son passage à la mairie de Villiers-sous-Grez ».*

En décembre 1981, Madame Annie Virmout va être titularisée secrétaire de mairie (il ne faudra pas oublier de fêter cet anniversaire à la fin de l'année !), tandis que Monsieur Mango est titularisé garde champêtre.

.8 Le tennis

Le 26 février 1982, le maire propose au conseil l'étude de la réalisation d'un court de tennis sur le terrain communal et dans la séance suivante, propose le financement :
. subvention départementale de 50 %
. subvention de 20.000 francs auprès du Ministère de la jeunesse et des sports

. emprunt complémentaire souscrit par la commune mais dont les annuités seront à la charge de l'ensemble des utilisateurs

Le tennis ne coûtera donc rien à la municipalité.

.9 Problèmes divers

Monsieur Bernard Bachet présente le MONTMORENCIEN, ouvrage écrit par Jacques Tarrête et édité par le CNRS, supplément à GALLIA PRÉHISTOIRE. Cinquante pages sont consacrées au site de « La vignette » à Villiers-sous-Grez, Monsieur Bachet précisant :
« l'intérêt de ce guide pour les écologistes de Villiers ».
Ce livre est à la bibliothèque municipale de Villiers.

Le 26 mai 1978, le maire informe le conseil de ce qu'il a obtenu la récupération, auprès de l'URSSAF des cotisations versées à tort pour les années 1976 à 1977, soit 15.031 francs, les cotisations de 1972 à 1975 seront récupérées par la suite.

Le même jour, il est décidé d'ouvrir la décharge municipale le samedi matin de 8 heures à 12 heures aux habitants de la commune, à titre expérimental !

Le 14 septembre 1979, une délibération est prise à la suite de la demande de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) pour demander l'assimilation des anciens combattants d'Afrique du Nord aux anciens combattants des autres conflits.

Le 14 mars 1980, la municipalité accorde au Club d'Ivry une subvention pour la course cycliste du 1er mai 1980.

Différentes pétitions sont faites contre le bruit du foyer rural et la municipalité répond *« que toutes l es mesures possibles ont été prises pour empêcher la propagation des bruits, tandis qu'il est décidé de donner privativement à l'Amicale villaronne présidée par Monsieur Fritz, l'utilisation exclusive du labo photos situé au sous-sol du foyer. (activité peu bruyante !) ».*

Le 26 février 1982, le conseil émet un avis défavorable à un éventuel dépôt de permis de construire par Monsieur Badin dans les bois de Busseau, et le 17 décembre suivant, lui refuse la desserte en énergie électrique.

Enfin, dans sa dernière séance du 4 février 1983, le conseil décide à l'unanimité de limiter à 13 % le poids fiscal (au lieu de 18 % proposé par les services ficaux) et ce par réduction du taux d'imposition sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

Des élections auront lieu en mars 1983 et comme chacun le sait dans ce village, n'apportent pas de grandes modifications, si ce n'est que d'un commun accord, Raymond Champion devient maire (tandis que Pierre Champion devient 1er adjoint).

Les deux mandatures de Raymond Champion seront contées dans un prochain numéro.

Jean-Paul Clément

Les recettes de Mamie
Flamiche aux poireaux

1 kg de blanc de poireaux / 250 g de farine / 200 g de beurre / 2 œufs entiers / 2 jaunes d'œufs / 120 g de crème fraîche / sel / poivre

Préparer la pâte : Mélanger dans un saladier la farine et 125 g de beurre préalablement ramolli. Ajouter 2 œufs entiers, un demi verre d'eau et du sel. Pétrir soigneusement Laisser reposer.
Préparer la garniture : Fendre les poireaux en 4 afin de les laver convenablement. Les sécher dans un torchon. Détailler les poireaux en petits tronçons.

Fondre 60 g de beurre dans une cocotte et y mettre les légumes. Les laisser suer à petit feu quelques minutes à découvert, sans colorer puis couvrir et cuire 20 à 25 minutes. Laisser tiédir.
Étaler la pâte au rouleau, en garnir le moule de façon qu'elle déborde de 5 cm autour. Piquer le fond à la fourchette.
Saler, poivrer les poireaux, incorporer 1 jaune d'œuf et la crème fraîche. Mélanger. Verser sur la pâte et rabattre les bords sur les poireaux. Badigeonner la pâte avec un jaune d'œuf. Cuire à four chaud 30 min.

Faut-il avoir peur de l'EURO ?

Le 1er janvier 2002, l'euro deviendra la monnaie unique de onze pays européens dont la France, avec une période transitoire jusqu'au 17 février 2002 pendant laquelle le franc aura encore cours.
Passé cette date, le franc aura disparu.

L'objet de cette rubrique n'est pas de discuter du bien ou mal fondé de cet événement politique et économique mais d'aider les villarons dans leur vie de tous les jours.
Les génies financiers qui ont présidé à Bruxelles à la naissance de l'euro, ne nous ont pas facilité les choses, puisqu'ils ont prévu que :

« un euro = 6,55957 francs ! ! !

On peut déplorer qu'ils n'aient pas retenus 6,50 ; 6,60 ou même 7 francs, comme le Président Giscard d'Estaing l'avait suggéré.
La dévaluation de notre monnaie aurait été trop importante.
Pour faciliter la vie des villarons, nous leur suggérons :
. une conversion arrondie leur donnant l'ordre de grandeur
. le rappel des systèmes mnémotechniques déjà diffusés
. les prix pratiqués par nos commerçants et artisans dans le village.

.1 LES ORDRES DE GRANDEUR OU LA MARTINGALE DE L'EURO

* Nous avons cherché à arrondir en éliminant les anciens centimes, sauf pour l'euro lui-même ou le demi euro . Nous nous sommes permis de dévaluer 6,55957 à 6,60 pour l'euro et de 3,28478 à 3,30 pour le demi euro.
Pour toutes les autres valeurs, nous avons supprimé les centimes.
.* Il semblait nécessaire d'avoir des chiffres clairs, pouvant être retenus facilement et cohérent entre eux, que l'on puisse réciter dans sa tête, comme la table de multiplication « que l'on chante à l'école primaire »
Ainsi, 2 euros c'est 13 francs, 4 euros, c'est le double, soit 26 francs, 8 euros, c'est encore le double, soit 52 francs. Nous avons également donné un coup de pouce pour 3 euros = 20 francs, 6 euros = 40 francs, 9 euros = 60 francs.

C'EST UN ORDRE DE GRANDEUR PRATIQUE, ET NON PAS UNE CONVERSION RIGOUREUSEMENT EXACTE.

C'est simple et tout le monde peut l'apprendre et à partir de cette donnée de base, tout est facile.
Le présent document est fait pour ceux qui n'ont pas toujours sur eux une calculette ou les savantes brochures des banques.

EUROS		FRANCS	EUROS		FRANCS	EUROS		FRANCS
0,5	=	3,30	10	=	66	100	=	660
1	=	6,60	15	=	100	150	=	1.000
1,50	=	10	20	=	130	200	=	1.300
2	=	13	25	=	165	250	=	1.650
3	=	20	30	=	200	300	=	2.000
			35	=	230	350	=	2.300
4	=	26	40	=	260	400	=	2.600
			45	=	300	450	=	3.000
5	=	33	50	=	330	500	=	3.300
			55	=	365	550	=	3.650
6	=	40	60	=	400	600	=	4.000
			65	=	430	650	=	4.300
7	=	46	70	=	460	700	=	4 .600
			75	=	490	750	=	4.900
8	=	52	80	=	520	800	=	5.200
			85	=	560	850	=	5.600
9	=	60	90	=	600	900	=	6.000
			95	=	630	950	=	6.300

SIX PIÈCES SERONT MISES À LA DISPOSITION DU PUBLIC LE 14 DÉCEMBRE 2001 (Ordre de grandeur de ce que vous aurez dans votre poche ou porte-monnaie) :

1 centime d'euro (euro cent)= 7 centimes
2 centime d'euro (euro cent)= 13 centimes
5 centime d'euro (euro cent)= 33 centimes
1 EURO = 6,6 francs
2 EUROS = 13 francs
5 EUROS = 33 francs

ET SEPT BILLETS LE 1ER JANVIER 2002

5 EUROS = 33 francs
10 EUROS = 66 francs
20 EUROS = 133 francs
50 EUROS = 330 francs
100 EUROS = 660 francs
200 EUROS = 1.300 francs
500 EUROS = 3.300 francs

.2 RAPPEL DES MOYENS MNÉMOTECHNIQUES POUR CONVERTIR LES EUROS EN FRANCS :

Prendre le prix en euros, multiplier par 20 et diviser par 3 :

10 euros x $\frac{20}{3}$ = 66,00 francs arrondis

1 euro x $\frac{20}{3}$ = 6,60 francs arrondis

2 euros x $\frac{20}{3}$ = 13,00 francs arrondis

ET LES FRANCS EN EUROS (bien que la conversion du franc en euro soit moins utile après le 17 février 2002) on peut rappeler qu'il convient :

De prendre le prix en francs, d'ajouter la moitié, de diviser le tout par 10

1 franc = 1 + 0,50 = $\frac{1,5}{10}$ soit 0,15 euro

5 francs = 5 + 2,50 = $\frac{7,50}{10}$ soit 0,75 euro

10 francs = 10 + 5 = $\frac{15}{10}$ soit 1,50 euro

3 LES PRIX DANS NOTRE VILLAGE

BOULANGERIE PÂTISSERIE (Eric GOURDET et Nathalie BABIUCH)

PAINS :

Ficelle	3 francs	=	0,40euro
Baguette	4,30	=	0,68 euro
Petit campagne	5,00	=	0,76 euro
Grand pain	5,30	=	0,81 euro
Craquante	6,50	=	1,00 euro
Grand campagne	7 francs	=	1,07 euro
boule	idem=	1,07 euro	
pain hérisson	idem=	1,07 euro	
pain marguerite	idem	=	1,07 euro
pain épi	idem=	1,07 euro	
1 bayonne	10	=	1,52 euro
pain lardons	10	=	1,52 euro
pain fromage	10	=	1,52 euro
pain aux noix	11	=	1,68 euro

VIENNOISERIE :

Croissant	3,60	=	0,55 euro
Pain au chocolat .	4,10	=	0,63 euro
Pain aux raisins	4,10	=	0,63 euro

PÂTISSERIE :

Pain aux amandes	6,55	=	1,00 euro
Éclair	8	=	1,22 euro
Tatin aux pommes	8	=	1,22 euro
Tarte aux pommes	8	=	1,22 euro
millefeuille	9	=	1,37 euro

et tous les autres prix se trouveront en double étiquetage dès le 4e trimestre.

BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR (Daniel et Marinette BOULLERAY) :

.1. VIANDES :

BOEUF

Filet (le kilo)	198 francs soit 30,18 euros
Faux filet (le kilo)	120 francs soit 18,29 euros
Rumsteak	120 francs soit 18,29 euros
Aiguillette	120 francs soit 18,29 euros
Bavette d'aloyau	120 francs soit 18,29 euros
Onglet	120 francs soit 18,29 euros
Bavette de flanchet	120 francs soit 18,29 euros
Steak haché	88 francs soit 13,41 euros
Basses côtes	60 francs soit 9,75 euros
Jarret	51 francs soit 7,77 euros
Macreuse	51 francs soit 7,77 euros
Gite	51 francs soit 7,77 euros

AGNEAU :

Gigot (le kilo)	86 francs soit 13,11 euros
Côtes d'agneau	110 francs soit 16,77 euros

Epaule	74 francs soit 11,28 euros
Collier	54 francs soit 8,23 euros

PORC :

Filet (le kilo)	56 francs soit 8,54 euros
Côtes	56 francs soit 8,54 euros
Poitrine	40 francs soit 6,10 euros

VEAU :

Escalope (le kilo)	140 francs soit 21,34 euros
Côte	105 francs soit 16,01 euros
Epaule	88 francs soit 13,41 euros
Jarret	88 francs soit 13,41 euros
Tendron	52 francs soit 7,93 euros

.2. CHARCUTERIE

Andouillette	119 francs soit 18,14 euros
Boudin	48 francs soit 7,32 euros
Saucisson à l'ail	70 francs soit 10,76 euros
Pâté de tête	58 francs soit 8,84 euros
Pâté de foie	60 francs soit 9,15 euros
Merguez	60 francs soit 9,15 euros
Jambon	110 francs soit 16,77 euros
Rillette	94 francs soit 14,33 euros
Jambonneau	74 francs soit 11,28 euros

.3. EPICERIE – PRODUITS DE BASE

Vittel, 1litre 1/2	4,20 francs soit 0,64 euro
Evian	idem
Contrexeville	idem
Badoit , 1 litre	5,40 francs soit 0,82 euro
Cocacola 1litre 1/2	9,80 francs soit 1,50 euro
Sucre en morceaux	12,00 francs soit 1,83 euro
Café Grand jury arabica	17,80 francs soit 2,71 euros
Café Jacques Vabre régal	14,00 f = 2,13 euros
Pâtes reflet de France(250gr)	8,20 f = 1,25 euros
Petits pois extra fins Mangault	10,50 f = 1,60 euros
Haricots verts extra fins	14,50 f = 2,21 euros

GARAGE (Lyliane et José Vieira)
tarif horaire : 184 francs = 28 euros

CAFÉ (Annick et Jacques RITT) :
tarifs non communiqué

6eme tournoi de football du 8 septembre 2001 Challenge « Philou Champion »



L'équipe Philou Champion

Le tournoi de football de Villiers-sous-Grez (challenge « Philou CHAMPION ») s'est déroulé comme prévu le dimanche 8 septembre 2001. Cette période sonnant le début de saison seulement 2 équipes se présentèrent au complet, l'équipe des amis de Philou CHAMPION et l'équipe de Bayard Presse. Une équipe des jeunes de Villiers nous a rejoint l'après midi.
Le report du mois de juin à cette date est dû à un terrain rendu impraticable en raison des pluies abondantes. A l'avenir la date du mois de juin reprendra ses droits, cette période étant plus favorable pour réunir un nombre d'équipes plus conséquent.
Les valeureux participants nous ont fourni un spectacle de qualité malgré quelques averses et, ce dans la joie et la bonne humeur. Le match du matin fut âprement disputé. Bien que dominée par l'équipe de Bayard Presse, l'équipe des amis de Philou fit preuve d'une grande détermination renforcée par la prestation exemplaire de son gardien de but. Le match se termina sur un score égalitaire de 1 à 1.

Le temps de l'apéritif offert par la mairie étant arrivé, celui-ci fut fortement apprécié des participants et des spectateurs. Le repas froid organisé par la commission des sports et l'amicale Villaronne rassembla une soixantaine de convives ravis par les plats préparés par notre boucherie et notre boulangerie.
L'après midi commença par un tournoi de tirs au but qui rassembla une vingtaine d'enfants tous plus motivés les uns que les autres à mettre un but au gardien de l'équipe de Bayard Presse toujours plein d'humour et parfois de mansuétude.
Le second match opposant les 2 mêmes équipes fut des plus serrés, malgré de nombreuses tentatives le score reste vierge. La séance des tirs au but fut nécessaire pour départager les 2 équipes, l'équipe de Bayard Presse remporta l'exercice.



L'équipe Bayard Presse



Un dernier match fut organisé opposant les joueurs les moins exténués des 2 équipes à l'équipe des jeunes de Villiers.



Malgré une grande résistance et beaucoup de vaillance l'équipe de Villiers ne put éviter la défaite.



Raymond Champion stupéfait de la force de son coup d'envoi.

Cette journée se conclut par la remise des récompenses effectuée par Raymond CHAMPION et Monsieur le Maire. Tous les participants se promettent de revenir au mois de juin prochain.

Rémy Edard







Assemblée Générale de l'Amicale Villaronne

Samedi 13 octobre 2001 à partir de 18 h

Rapport d'activités

- Le président rappelle les manifestations de l'année écoulée. Arbre de Noël – Scènes rurales – Courses cyclistes – Triathlon – Fête de la musique – Fête de l'Automne – Concerts de la chorale « A travers chants » à Villiers, Rozey en Brie, Moncourt-Fromonville – Représentations du théâtre du Grabuge à Villiers, Guercheville – Festival de Nangis – Printemps des Poètes – Exposition Arts et Artisanats – Salon d'Automne – Tournoi de foot.

Le président remercie tous ceux qui donnent de leur temps et s'investissent bénévolement pour que toutes ces manifestations soient des réussites.

- André Orts présente les comptes de l'exercice 2000 – 2001 qui laissent apparaître un solde excédentaire de 19 059,51 f (2 905,60 euros).
- Les deux rapports sont approuvés à l'unanimité.

Élections des membres du Comité Directeur

Sont réélus : Yvette Poulenard, Denise Larchevêque, Françoise Hubert.

Sont élus : Arlette Mayoud, Christine Baudoux, Francine Magert, Roger Magert, Laurent Mayoud.

Félicitations aux nouveaux élus qui rejoindront les « anciens » : Martine Desrues, Laure Poulain, André Surget, Jean-Paul Clément, André Orts, Jean-Pierre Clautrier, Gérard Colas, Bernard Darré, Bernard Leroy, Joanny Poulain.

Le président regrette qu'il n'y ait pas plus de candidatures.

Projets

10 novembre : Atelier théâtre Les Tréteaux de Saint Sauveur : « Faits divers dans un jardin public »

24 novembre : Grand concours de belote au Foyer rural. Soirée jeux au foyer annexe pour les « non-beloteurs »

10 décembre : Arbre de Noël « Les Trois Frères » conte de Grimm

19 janvier : Loto

12 février : Mardi Gras des enfants (on demande déjà des volontaires pour les crêpes)

16 mars : Buffet costumé

22 ou 23 mars : Printemps des Poètes

1° mai : Courses cycliste

3-4-5 mai : Théâtre du Grabuge

21 juin : Fête de la musique

14 juillet : Fête Nationale

En projet une sortie théâtre à Paris, une sortie musée

Gérard Colas

Premier salon d'Automne de Villiers-sous-Grez

6 – 7 octobre 2001

Organisé conjointement par le Conseil municipal et l'Amicale Villaronne, ce premier salon a réuni vingt peintres et un sculpteur et a permis d'exposer une centaine d'oeuvres. M. Georges Dalmen peintre et professeur de peinture et de dessin à Barbizon avait été choisi comme invité d'honneur.

Lors du Vernissage, les prix de la municipalité ont été remis par notre maire, Alain Champion, président d'un jury composé des membres du Conseil municipal.

Palmarès :

Premier prix : Roger Bolivet de Corbeil

Deuxième prix : Alexandre de La Rochette

Troisième prix : Monique Von Teteniey de Recloses.

M. Bacqué, Conseiller général, a remis un prix à Nicole Lemoine. Georges Dalmen avait offert deux lithographies qui ont été gagnées par Mme Hugues et Réjane Leschier de Villiers.

Un grand remerciement à Cyril Union qui a réalisé un très bel éclairage tandis qu'Odile Le Chevalier, Dominique Viron, Marie Perthuis, Anne Marie et Bernard Leschier, Bernard Viron, Lily Viron et Nati Colas ont remarquablement organisé cette exposition qui a rencontré un franc succès. Plus de deux cents personnes l'ont visitée.

Gérard Colas

Directeur de la publication : Alain Champion, maire
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Comité de rédaction : André Orts, Philippe Esclangon, Rémy Edard, Anne-Marie Thibaut, Corinne André, Roger Magert, Andrée Combe, Francine Magert, Blanche Quilain
Mise en page : Philippe Esclangon
Les Éditions du Paroi

Carnet : **Naissances**

Philippe Bojko le 10 août
Emma Laurent le 24 août
Rebecca Shelton le 30 août

Décès

Christiane Tondeur le 27 septembre à 80 ans, mère de Mme Union et Mme Moussaud
Roland Pradelle le 20 septembre à 76 ans

Mariages

Patrice Ghikh et Martine Mariani le 16 juin
Stéphane Largilliere et Aline Beaudoin le 7 juillet
Gilles Mouchot et Florence Vaudin le 4 août
Jacques Rey et Boleslawak Krupska le 22 septembre
Philippe Bojko et Noëlle Kazmierzack le 29 septembre

Bonnes nouvelles

Chaque premier samedi du mois
à 17 heure à la bibliothèque

Une nouvelle, un conte, un texte court

lus par Isa Mercure, Gilles Guillot
ou un(e) comédien(ne) invité(e)
environ 20 à 30 minutes
Entrée libre

Premier rendez-vous samedi 3 novembre à 17 h

« Le passe-muraille » de Marcel Aymé

lu par Gilles Guillot

Enquête sur les déplacements en Ile-de-France

L'INSEE réalise d'octobre 2001 à avril 2002 une enquête globale sur les déplacements des habitants de la région Ile-de-France.
Celle-ci abordera des questions sur vos conditions de déplacement en vue d'obtenir des informations significatives quant à l'évolution des transports et de la circulation dans la région. Dans notre commune, quelques familles recevront la visite d'un collaborateur de l'INSEE. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Agenda

Conseil Municipal

9 novembre, 17 décembre : séance à 20 h 45
11 novembre dépôt de gerbes à 11 h puis vin d'honneur et brioches

Pratique

27 octobre,10 h 45 – 13 h	*Kangourou* à Nemours, Champ de Mars
28 octobre	Chasse
31 octobre	Transport à Nemours
1° novembre	Chasse
4 novembre	Chasse
5 novembre	Chasse
7 novembre	Transport à Nemours
10 novembre,10 h 45 - 13 h	*Kangourou* à La Chapelle
11 novembre	Chasse
14 novembre	Transport à Nemours
17 novembre,10 h 45 – 13 h	*Kangourou* à St-Pierre, clos Saint-Jean
17 novembre,16 h - 18 h 30	*Kangourou* à Recloses
18 novembre	Chasse
19 novembre	Chasse
19 novembre	*Ramassage des monstres*
21 novembre	Transport à Nemours

Pour les monstres, le volume à déposer est limité à 1 m^3 / habitation.

Récréatif

1° novembre, 14 h	Promenade des Aînés. Le Mont Enflammé
3 novembre, 17 h	Bonnes Nouvelles avec Gilles Guillot
15 novembre, 14 h	Promenade des Aînés. La route du Paroir
9 décembre	Repas des anciens

Recensement

Pour les jeunes hommes et jeunes filles nés en juillet, août et septembre 1985, se présenter en mairie muni du livret de sa famille en octobre 2001.

Bus pour Fontainebleau

Tous les vendredi **Départ** arrêt " Croix-Lambert " 10 h
Retour Villiers 11 h 45

Transport à Nemours

Départ arrêt " centre " à 8 h 45, arrêt " Croix-Lambert " à 8 h 50.
Retour à Villiers vers 11 h 30.

Transport à Villiers-en-Bière

Départ arrêt " centre " à 9 h 55, arrêt " Croix-Lambert " à 10 h.
Retour à Villiers vers 14 h 30.
Retenir ses places avant le 20 de chaque mois auprès de Mme Larchevêque au 01 64 24 27 85.